



REQUETE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE(S)

Commune de Commugny

Une demande d'abattage d'arbre doit être déposée dès que le tronc mesure **30cm de diamètre ou plus à 1m du sol**. Pour les arbres situés aux abords d'un cours d'eau ou en zone forestière, l'**accord du garde forestier est obligatoire**.

Requérant ou mandataire :

Nom :
Prénom :
Agissant en qualité de :
Adresse :
NPA / Localité :
N° de téléphone :
Adresse email :

Propriétaire :

Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA / Localité :
N° de téléphone :
Adresse email :

Requiert l'autorisation d'abattre le(s) arbre(s) suivant(s) :

Parcelle N° :
Adresse de la parcelle :
Quantité & Essence(s) :


.....
.....
Motif de l'abattage :
.....
.....

Mesures compensatoires :

Arbre(s) de remplacement Quantité : Essence(s) :

Ou/et

Taxe de **CHF 200.-** par arbre non remplacé, soit : **CHF**

 Ce formulaire doit être obligatoirement signé par le propriétaire ou son mandataire. Afin de permettre d'identifier et de localiser clairement le(s) arbre(s), nous vous remercions de joindre à votre demande :

- Un plan
- Une photo

Merci de joindre une procuration du propriétaire si la demande est déposée par un mandataire

Lieu et date : Signature :